

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/116



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 6 Mai 2021

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/116
Date de publication: 06/05/2021

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/116

DDE 526 1 KO

URL of the page: <https://www.haropaports.com/fr/publication-de-decision/avis-de-convention-doccupation-du-domaine-public-ndeg20116>

□
PDF - 520.1 KO

 TÉLÉCHARGER